

Liberté Égalité Fraternité



Le Président directeur général

Décision n°2021///PDG Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime, Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

<u>Article 1^{er}</u> : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Bourgogne Franche Comté,** délégation permanente de signature est donnée à :

| Délégataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|---------------------------|---|---|
| Guerric LALIRE | Directeur régional | - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Liquider et ordonnancer les aides et les dépenses - Certifier les frais de déplacement - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité |
| Cyril GAUDOT | Directeur régional adjoint, chef du service soutiens directs agricoles | concurrentielle - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles. |
| Solène AUBERT | Cheffe du service général | Dans son domaine de compétence : - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint : - Signer tout autre document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires. |
| Yannick VEYSSEYRE | Responsable administratif et financier à Dijon | Dans leur domaine de compétence : - Certifier toute pièce de dépense et de recette |
| Stéphanie MALOU | Gestionnaire Budgetaire et logistique | - Certifier les frais de déplacement En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et de la cheffe du service général et dans leur domaine de compétence : |
| Séverine SORGATO | Gestionnaire Budgetaire et logistique | - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale. |
| Julien SAUVAYRE | Chef du service régional de gestion des aides | Dans son domaine de compétence : - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Liquider et ordonnancer les aides - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint : - Signer tout autre document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires. |

| Délégataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|---------------------------|---|--|
| Martial PIQUARD | Chef de service adjoint du service de gestion des aides à Besançon | Dans leur domaine de compétence : - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement |
| Frédéric ROUSSEAU | Chef de service adjoint du service de gestion des aides à Dijon | Liquider et ordonnancer les aides Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires. |
| Cyril GAUDOT | Directeur régional adjoint, chef du service soutiens directs agricoles | Dans leur domaine de compétence : - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Liquider et ordonnancer les aides |
| Bertrand HEBRARD | Chef du service agriculture et développement rural | Certifier toute pièce de dépense et de recette Certifier les frais de déplacement En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint : Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires. |
| Sandrine JALABER-FERREY | Cheffe de service adjointe agriculture et développement rural | Dans leur domaine de compétence : - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement |
| Cyril ROSSIGNOL | Chef de service adjoint soutiens directs agricoles | Liquider et ordonnancer les aides Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires. |

<u>Article 2</u> : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Bourgogne**Franche Comté, délégation permanente de signature est donnée à :

| Délégataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|---------------------------|---|---|
| Guerric LALIRE | Directeur régional | - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence |
| Cyril GAUDOT | Directeur régional adjoint, chef du service soutiens directs agricoles | - Signer les conges annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire |
| Solène AUBERT | Cheffe du Service Général | Dans son domaine de compétence : - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétence : - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire |
| Yannick VEYSSEYRE | Responsable administratif et financier à Dijon | En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et de la cheffe de service général et dans leur domaine de compétence : - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire |
| Julien SAUVAYRE | Chef du service régional gestion des aides | Dans son domaine de compétence : - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétence : - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire |
| Martial PIQUARD | Chef de service adjoint du service gestion des aides à Besançon | En cas d'empêchement de leur chef de service et dans leur domaine de compétence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la |
| Frédéric ROUSSEAU | Chef de service adjoint du service gestion des aides à Dijon | direction en qualité de notateur primaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence |
| Valérie GROS | Cheffe de secteur gestion des aides à Besançon | En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du che de service et dans leur domaine de compétence : |
| Nadine GONSOT-NICLI | Cheffe de secteur gestion des aides à Dijon | - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire |

| Délégataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|---------------------------|---|---|
| Cyril GAUDOT | Directeur régional adjoint, chef du service soutiens directs agricoles | Dans leur domaine de compétence : - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et dans leur domaine de compétence : - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire |
| Bertrand HEBRARD | Chef du service agriculture et développement rural | |
| Sandrine JALABER-FERREY | Cheffe de service adjointe agriculture et développement rural | En cas d'empêchement de leur chef de service et dans leur domaine de compétence : - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du chef |
| Cyril ROSSIGNOL | Chef de service adjoint soutiens directs agricoles | de service et dans leur domaine de compétence : - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire |

<u>Article 3</u>: La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait à Limoges, Le 17 de combre 2021

Le Président directeur général

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation:

M. l'Agent Comptable

Copies:

M. Guerric LALIRE

M. Cyril GAUDOT

Mme Solène AUBERT

M. Yannick VEYSSEYRE

Mme Séverine SORGATO

Mme Stéphanie MALOU

M. Julien SAUVAYRE

M. Martial PIQUARD

M. Frédéric ROUSSEAU

M. Bertrand HEBRARD

Mme Sandrine JALABER-FERREY

M. Cyril ROSSIGNOL

Mme Valérie GROS

Mme Nadine GONSOT-NICLI

DRH

DFJL